

**Avis relatif aux jeux de grattage de La Française des Jeux dénommés « MAXI GOAL », « MAXI MOTS CROISES », « MISSION NATURE », « MINI JACKPOT », « JACKPOT », « CASH » et « HAPPY DES »**

Le règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux fait le 29 juin 2001 dont la dernière modification a eu lieu le 12 avril 2022 s'applique à l'ensemble des émissions et règlements de jeux cités ci-dessous, ces derniers étant disponibles sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr)

**Article 1 – Emissions des tickets des jeux**

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « MAXI GOAL » fait le 1<sup>er</sup> février 2018 et modifié le 23 décembre 2019 et le 10 septembre 2021 s'applique à l'émission n° 03 du jeu « MAXI GOAL » ayant le code jeu 653, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 7 octobre 2024.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « MAXI MOTS CROISES » fait le 17 janvier 2020 s'applique à l'émission n° 07 du jeu « MAXI MOTS CROISES » ayant le code jeu 673, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 14 octobre 2024.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « MISSION NATURE » fait le 8 aout 2024 s'applique à l'émission n° 01 du jeu « MISSION NATURE » ayant le code jeu 845, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 28 octobre 2024.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « MINI JACKPOT » fait le 22 novembre 2023 s'applique à l'émission n° 02 du jeu « MINI JACKPOT » ayant le code jeu 836, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 28 octobre 2024.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « JACKPOT » fait le 19 juin 2018 et modifié le 23 décembre 2019 et le 16 juillet 2021 s'applique à l'émission n° 05 du jeu « JACKPOT » ayant le code jeu 659, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 28 octobre 2024.

**Article 2 – Forclusions des émissions des tickets des jeux et résiliation des règlements des jeux**

L'émission n° 04, code jeu 140 des tickets du jeu « CASH » sont clôturées le dimanche 27 octobre 2024.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 26 novembre 2024 inclus.

L'émission n°01, code jeu 798 des tickets du jeu « HAPPY DES » sont clôturées le dimanche 27 octobre 2024.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 26 novembre 2024 inclus.

Le règlement particulier du jeu « HAPPY DES » fait le 11 mars 2024 est résilié à compter du 27 novembre 2024.

Fait le 30 septembre 2024,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux,

C. LANTIERI